

Date de convocation : 18 novembre
2025

**SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ETUDE,
LA REALISATION ET LA GESTION
D'INSTALLATIONS SPORTIVES**

=====
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Comité syndical du 01 DECEMBRE 2025
=====

*Le premier décembre, le comité syndical s'est réuni au Foyer
des Sportifs sous la présidence de Monsieur Luc
STREHAIANO, Président du SCERGIS*

Délégués en exercice :
Luc STREHAIANO
Anne JASON
Frank ZAKARIA
Hervé WHISTON
Cécilia DOS SANTOS
Mathieu SZUBINSKI
Dominique REVEILLERE
David DUMEUNIER
Mohammed NIFA

Suppléants :
François ABOUT
Ane Marie BRASSET
Franck ZONTONE
Cécile JUDE
Alexandre LEGAL
Yves HAMIAFO-NTEMFACK
Muriel DANQUAH
Bernard GLENAT
Thierry ROUSSELET

Absents non remplacés : 4

Quorum : 5

Votants : 4

Etaient présents : M. STREHAIANO, M. ABOUT, M.
REVEILLERE, M. WHISTON, M. NIFA

Etaient absents représentés : Mme JASON

Secrétaire de séance : M. REVEILLERE

OBJET : DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre 2025 à 18h30, le Comité syndical du Syndicat de Communes pour l'étude, la réalisation et la gestion d'installations sportives (SCERGIS), dûment convoqué, s'est réuni au foyer des sportifs du complexe sportif Schweitzer, sis 40 rue d'Andilly à Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. Luc STREHAIANO ;

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 9

Date de convocation du Comité syndical : 18/11/2025

Date d'affichage de la convocation : 18/11/2025

Présents : 5

Représentés : 1

Absents non remplacés : 4

Secrétaire de séance : M. REVEILLERE

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel l'exécutif peut, jusqu'à l'adoption du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Considérant que le Budget Primitif 2026 sera présenté au vote du Comité Syndical le 19 janvier 2026 ;

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 ;

APRES en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.
- **PRECISE** les autorisations par chapitre budgétaire comme suit :

Chapitre budgétaire	Crédits ouverts en 2025	Autorisation 2026
20 – Immobilisations Incorporelles	250 000 €	62 500 €
21 – Immobilisations Corporelles	470 651 €	117 662 €
23 – Immobilisations en cours	10 000 000 €	2 500 000 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le président,
S.C.E.R.G.I.S.
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne et/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-200048999-20251205-DELO11225-16-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025